



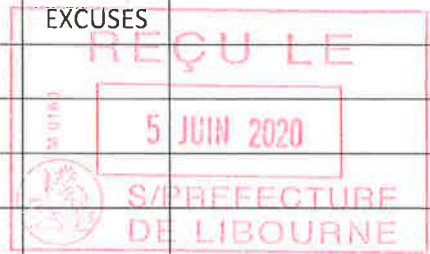
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2020-07 – ELECTION DU MAIRE**

Nombre de conseillers	<b>27</b>	Date de convocation	19/05/2020
En exercice	<b>27</b>	Date de la séance	26/05/2020
Présents	<b>26</b>	Heure de la séance	18 heures 30
Votants	<b>26</b>	Lieu de la séance	Salle Daniel MALVILLE
Quorum	<b>14</b>	Président de séance	Jacques MARSAN, Doyen d'âge

L'an deux mil vingt, le vingt-six Mai à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de VAYRES, légalement convoqués se sont réunis dans la salle Daniel MALVILLE, sous la présidence de Jacques MARSAN, Doyen d'âge

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIR A
M. Jacques LEGRAND	X		
Mme Jocelyne LEMOINE	X		
M. Pierre MALVILLE	X		
M. Patrick PHILIPPOT	X		
Mme Eve RIBES	X		
M. Bernard MERCIER-LACHAPELLE	X		
Mme Laurence CHATELIER	X		
M. Maurice JULLIEN	X		
Mme Béatrice LAFON	X		
M. Julie LACOMBE	X		
M. Jacques MARSAN	X		
Mme Josiane ALLIO	X		
M. Hervé VEROUIL	X		
Mme Isabelle MOUNIC	X		
M. Pierre BOLLENBACH	X		
Mme Lucie MALVILLE	X		
M. James BALOGOG	X		
Mme Evelyne RUBIO	X		
M. Eric SUCCO	X		
Mme Estelle GAUTIER	X		
M. Rodolphe MAUGET	X		
Mme Kathia CARPENTEY	X		
M. José ARNAL	X		
Mme Carol MAUGE TETOR	X		
Mme Béatrice CASSIN	X		



M. Philippe BATLLE-SIMON	X		
Mme BORDA Sophie		X	Béatrice CASSIN
<b>SECRETAIRE DE SEANCE : J. LEMOINE</b>			

### 2020-07 – ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), notamment l'article L 2122-17,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant que le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal prendra la présidence de l'Assemblée, conformément à l'article L. 2122-8 du CGCT,

Monsieur Jacques MARSAN, Doyen d'âge, demande s'il y a des candidatures :

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- \* Monsieur Jacques LEGRAND
- \* Monsieur Philippe BATLLE-SIMON

Monsieur Jacques MARSAN, Doyen d'âge, fait procéder au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins : 26
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- **Monsieur Jacques LEGRAND : 24 voix**
- **Monsieur Philippe BATLLE SIMON : 2 voix**



**Monsieur Jacques LEGRAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.**

*Le Maire,*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communs membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Vayres, le 26 Mai 2020



Le Maire,

Jacques LEGRAND